

178° 18.

François Maguot
Marie Décobert.

Le jour d'hui 10 Pluviose 8^{ème} année, devant
moi Président du Canton d'Esquedel, sous-empareur
pour contracter mariage, d'une part: François Joseph
Augustin Maguot, dem. à Wicresme, âgé de 24 ans,
fils de feu François veuf, & de feu Marie Claire Wicresme
D'autre part: Marie Joseph Augustine Décobert, dem. à
Wicresme, âgée de 25 ans, fille de feu Baptiste & de
Chénise Peron;

Lesquels étoient accompagnés de François Joseph
hequet, âgé de 38 ans, Jean Marie Coquiaux, âgé de
35 ans, Joseph Décobert, âgé de 38 ans, & Jean Théodore

Rambin, âgé de 28 ans, ton 4 domicilié à Wicresme.

Après avoir fait lecture, S. de l'acte de naissance de
François, constatant qu'il est né à Esquedel, le 12 octobre
1776. 2^o de celui de Marie Joseph Augustine, portant
qu'elle est née à Beauving-Château, l'an de grace 1775. sur
les 10 heures du soir, le 16 avril. 3^o de l'acte de publication
de promesse de mariage, dressé par moi et affiché à la
porte de l'admo^e, le 17 du présent, fait entre les dits François
Après que François Joseph Augustin Maguot &
Marie Joseph Augustine Décobert, eussent prononcé qu'ils
se prenoient pour tels, j'ai déclaré au nom de la loi
qu'ils étoient unis en mariage, & j'en ai rédigé le présent acte
que les parties & les témoins ont signé avec moi.

Fait, à Esquedel, le jour, Mois & an susdits, -
excepté J. Décobert. & J. hequet, qui ont déclaré ne
savoir signer.

Signé M. Décobert. J. Maguot. Rambin
J. Coquiaux. Lefebvre, Proc. & Belleuquer, Proc.

N°18.
françois Maginot
&
Marie Décobert.

Aujourd' hui 10 Pluiose 8^e année, devant moi Président du Canton d' Esquerdes, sont comparus pour contracter mariage, d'une part : françois Joseph Augustin Maginot, demt à Wizernes, âgé de 24 ans, fils de feu françois Louis, & de feu Marie Claire Wintrebert D'autre part : Marie Joseph Augustine Décobert, demt à Wizernes, âgée de 25 ans, fille de Jean Baptiste & de Thérèse Péron ;

Lesquels étaient accompagnés de françois Joseph hequer, âgé de 38 ans, Jean Marie Cogniaux , âgé de 35 ans, Joseph Décobert, âgé de 38 ans, et Jean Théodore Lambin, âgé de 28 ans, tous 4 domiciliés à Wizernes.

Après avoir fait lecture, 1^o de l'acte de naissance du futur, constatant qu'il est né à Tatinghem, le 12 octobre 1776. 2^o de celui de Marie Joseph Augustine, portant qu'elle est née à Beauvin-château, l'an de grace 1775. vers les 10 heures du soir, le 16 avril. 3^o de l'acte de publication de promesse de mariage , dressé par moi et affiché à la porte de l'admon, le 7 du présent, fait entre les susd. Epousants

Après que françois Joseph Augustin Maginot & Marie Joseph Augustine Décobert, eurent prononcé qu'il se prenaient pour Epoux, j'ai déclaré au nom de la Loi qu'ils étaient unis en mariage, et j'en ai rédigé le présent acte que les parties & les témoins ont signé avec nous .

fait à Esquerdes, les Jours, Mois & an susdits, excepté J.Décobert . & f.héquer , qui ont déclaré ne savoir signer.

Signé M. Décobert . J. Maginot. Lambin
J. Cogniaux. Lefebvre, pdt & Belleuguer, S^{ne}